

**L'équipe de  
consultants et  
d'experts associés**

**Sommaire**

Quelques propos sur le sujet (articles récents)	1
Retours d'expérience...	2
Un Agenda 21 pour les comités d'entreprises	3
Le développement durable dans l'entreprise, nouvelle étape du dialogue social	3
L'équipe MEDITERRE	4
Le mot du dirigeant	4
L'audit ESR	4

**Stratégie & Management : Les CE et CHSCT en prise directe avec les questions d'environnement**

*Extrait article Environnement & Technique Mars 2009 - Gilles DOUCE*

Il y a 2 ans, j'écrivais : « Les institutions représentatives du personnel (IRP) dans les entreprises voient leurs compétences relatives aux questions de développement durable de plus en plus reconnues sur le plan juridique. La récente loi sur la responsabilité environnementale des entreprises et le Grenelle ont confirmé cette tendance »

L'article paru en 2009 dans Environnement & Technique reste donc d'actualité.

« Le droit de regard des comités d'entreprise (CE) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur les questions environnementales de l'entreprise avait déjà été éten-

du, conformément aux dispositions du Code du travail indiquant la possibilité de faire part aux actionnaires de leurs observations, notamment sur les informations liées à l'article 116 de la Loi NRE.

Dans ce contexte, les institutions représentatives du personnel (IRP) peuvent (doivent) largement investir les questions environnementales, que ce soit en termes de risques ou encore de création de valeur. L'article L 2325-35 du Code du travail (« intelligence des comptes et appréciation de l'entreprise ») autorise le CE à mandater l'expert comptable sur des questions environnementales. Direc-

tion de l'entreprise, salariés et leurs représentants mais aussi experts comptables, banques et assurances, pouvoirs publics... disposent ainsi d'un nouvel élément incontournable pour apprécier la valeur de l'entreprise. »

Ces deux points se sont trouvés renforcés par la loi du 1er Août 2008 relative à la responsabilité environnementale et la mise en application en cours (décrets du Grenelle de l'environnement).

**Le CE et le CHSCT deviennent ainsi des acteurs-clés dans le domaine de l'environnement et du développement durable au sein de l'entreprise de demain.**



La loi oblige à traduire (...) dans les comptes de l'entreprise les dommages que celle-ci est susceptible de créer à l'environnement

**Le mot du Boucan**

« L'oubli peut apparaître comme une défaillance de la conscience mais peut s'avérer pourtant bénéfique. Il a un indéniable pouvoir thérapeutique en effaçant les souvenirs douloureux et en adoucissant les souffrances. En exprimant un manque qui provoque une nostalgie, il peut être à l'origine de l'une des plus belles expériences humaines, celle de l'extase véritable, sensuelle ou mystique, qui est d'abord un oubli de soi dans l'autre ... »

KOQRU...

**PAPETERIES DE MALAUCÈNE : Audit environnemental fermeture Papeteries de Malaucène**

Missionné par SECAFI sur l'aspect environnemental, Gilles DOUCE s'est interrogé notamment sur le fait de savoir si le Groupe Schweizer Mauduit avait pris en compte, dans l'évaluation du coût de la fermeture, un certain nombre de risques concernant l'état des sols : une exploitation passée qui semble avoir laissé des traces sur l'environnement et dont on avait du mal à caractériser l'impact ...

L'analyse des différentes sources d'informations (BASOL, BARPI,

BASIAS) concernant la pollution des sols du site de Malaucène ne donnait que peu d'informations et rien de précis sur une éventuelle pollution des sols mais l'analyse de 2 rapports ANTEA notait deux secteurs à risques : une décharge interne constituée d'un ancien stockage de boues cellululosiques résiduelles et un bassin de stockage de « eaux colorées » issues du traitement de certains supports papiers.

Les zones concernées sont aujourd'hui

sécurisées (fermées et clôturées) et recouvertes par de la végétation mais la pollution demeure et la fermeture de l'activité impose la remise en état du site... mais à quel niveau? et à quel coût? ... alors que la papeterie se trouve à l'intérieur ou à proximité immédiate de zones protégées reconnues pour leur valeur écologique : ZNIEFF du Mont Ventoux, zone NATURA 2000 – PR 84, réserve de biosphère (zone tampon) n° FR6300006 du Mont Ventoux.

## Quelques retours d'expérience ...

### L'expertise environnementale au service des salariés

En 2008, la compagnie France Champignons décide de mettre fin à l'activité de son site CML, situé au pied des Cévennes, en prétextant le problème du coût de la mise aux normes environnementales de l'usine. L'établissement compte une vingtaine de salariés. Pour obtenir réponse à leurs questions avec l'aide

#### LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

source : site internet France CHAMPIGNON

« Dans le cadre de son développement, le groupe France Champignon fait du respect de l'environnement une priorité au travers d'actions mises en place à différents stades de la filière. Ces actions garantissent le respect de bonnes pratiques environnementales pour les 4 volets suivants : l'eau, l'air, le bruit et le traitement des déchets ».

d'un expert (SECAFI), les salariés entament une épreuve de force et bloquent l'entreprise.

Dans le cadre d'un accord entre l'entreprise et les grévistes, un mandat conjoint est donc confié aux cabinets Ernst & Young (représentant la Direction) et SECAFI (IRP) sur la question des problèmes environnementaux.

Missionné par SECAFI sur l'expertise environnementale, Gilles DOUCE montre assez rapidement qu'une alternative technique existe en démontrant de quelle manière il serait possible de faire face aux investissements nécessaires. L'entreprise qui a reconnu alors la validité de l'alternative proposée, n'a pas mis fin à sa décision de fermeture mais a été amenée à requalifier les raisons de cette dernière.

Cette expertise a fourni aux salariés un appui dans leurs négociations avec la direction, apaisant un climat qui était devenu explosif

### Un PDE pour IBM ?

MEDIATERRE Conseil a été missionné aux côtés de SECAFI pour évaluer l'impact sur les territoires et sur l'environnement du projet de déménagement d'IBM de LA GAUDE (où il est implanté depuis près de 50ans) vers SOPHIA ANTIPOLIS .

Un des axes étudiés par MEDIATERRE a consisté à évaluer l'impact carbone supplémentaire de ce déménagement pour les relations domicile-travail et pour la restauration et les activités culturelles et sportives des salariés de l'entreprise.

Cette analyse réalisée pour l'ensemble des salariés concernés a montré une émission supplémentaire de près de 200t de CO<sub>2</sub> chaque année.

Des échanges avec un grand cabinet de conseil américain ont permis de montrer que ce déménagement, s'il n'était pas assorti de mesures fortes en matière d'Environnement serait à

l'encontre de la politique du Groupe.

Des orientations pour la réalisation d'un futur PDE (Plan de Déplacements Entreprise) ont également été donné pour montrer l'intérêt pour la société de s'engager dans cette démarche permettant de réduire les émissions futures de près de 173t de CO<sub>2</sub>.

"Today, IBM has active commuter programs in countries around the globe with ride share matching programs, cars on demand, public transit support, work at home and mobile employee programs, and other commuter support activities"

*Un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.*

### un diagnostic flash, véritable outil d'aide à la décision .

MEDIATERRE Conseil a développé une méthodologie pour analyser de manière systématique et rapide les risques liés aux problématiques environnementales pour une entreprise dans un secteur d'activité spécifique. La réalisation d'un audit environnemental (conformité générale par rapport aux arrêtés types ; respect de la loi sur la responsabilité environnementale de l'entreprise) et d'une enquête ciblée via un questionnaire permettent à nos consultants de vous livrer un

avis rapide. Cette analyse, formalisée dans une synthèse pédagogique, offre une vision claire et globale des managements, des actions à mener et des marges de manœuvre de l'entreprise.

Les différents types de risques sont répertoriés et évalués :

- risque réglementaire présent (non-conformité) ou à venir,
- risque en terme d'image,
- risque financier....

Nous vous proposons :

- la réalisation de l'audit sur un site (une journée sur place)
- la formalisation d'un questionnaire spécifique adressé à l'entreprise
- le traitement des réponses
- la remise du rapport d'audit
- la remise d'un rapport «

Le diagnostic flash, un outil simple pour mesurer les risques environnementaux et évaluer la conformité réglementaire de son entreprise.

Gilles DOUCE a participé avec l'association OREE, à la rédaction du guide des risques environnementaux pour les entreprises. Ce guide présenté en décembre 2010 au salon POLLUTEC est consultable en ligne gratuitement à l'adresse suivante : <http://risquesenvironnementaux.oree.org/degdes>

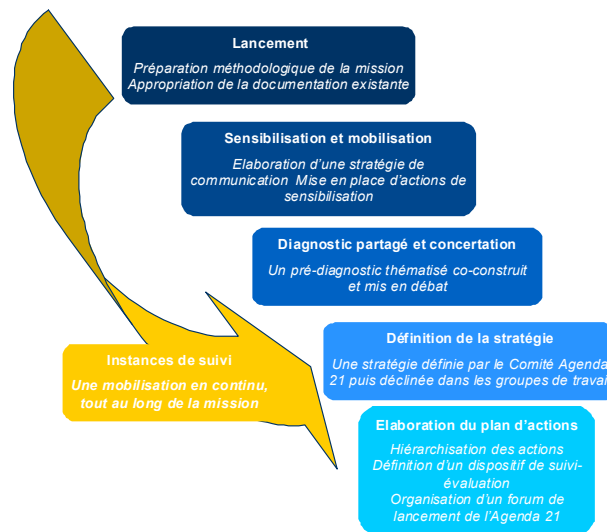
## Un AGENDA 21 pour les Comités d'Entreprises

Les entreprises et les comités d'entreprise, au même titre que l'ensemble des constituants de nos sociétés, sont interrogés sur leur mode de fonctionnement face aux enjeux écologiques planétaires.

Ils sont appelés à prendre leur part dans la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles (eau, air, sol, matières premières)

Un agenda 21 est l'un des outils de transcription dans la réalité du concept de développement durable. Cela exige l'implication de toutes les

parties prenantes. Démarche itérative (donc pérenne), un agenda 21 doit constamment évoluer pour améliorer son efficacité d'où l'utilité d'une évaluation continue des actions mises en place à l'aide d'une batterie d'indicateurs (tableau de bord).



## Le développement durable dans l'entreprise, nouvelle étape du dialogue social

L'émergence de concepts relativement récents dans l'entreprise (RSE, Développement durable, Concertation et Co-construction) et de nouveaux outils (ISO26000) nécessite pour les acteurs historiques du dialogue social de se familiariser avec les nouvelles pratiques qui en découlent.

Savoir appréhender les

BMJ Ratings est une des premières agences en Europe à avoir élaboré des méthodes de notation pour répondre aux demandes d'analyses extra-financières des organisations. Ces évaluations sont utilisées à la fois pour le pilotage stratégique et la mise en œuvre opérationnelle des politiques de responsabilité sociale et de développement durable, et comme élément de dialogue avec les parties prenantes des organisations notées : marchés, investisseurs, société civile, institutions, associations, etc.

concepts, faire le tri entre démarches réellement vertueuses et le « greenwashing », connaître les nouvelles attentes et les nouveaux publics qui s'immiscent dans le quotidien des entreprises, sont autant de challenges pour les IRP... et autant d'opportunités pour relancer et ré-interroger le dialogue social.

L'action de MEDIATERRE associé au cabinet SECAFI et à l'agence de notations BMJ Ratings propose une déclinaison en 6 étapes :

- formation
- identification des gisements
- présentation des actions
- communication et mobilisation des acteurs
- évaluation
- reporting extra financier

### L'identification des gisements...

Le diagnostic des pratiques d'une organisation, basé sur la méthodologie ISO26000 permet de mettre en avant les marges de progression et les enjeux pour la mise en œuvre effective du Développement Durable dans une entreprise.

Un questionnement à 360°, articulé autour des 7 questions centrales de la norme permet de définir le périmètre.

### ... La présentation des actions...

La phase de diagnostic doit permettre de déterminer les enjeux significatifs et d'élaborer la politique de développement durable de l'entreprise, issus de choix éclairés et partagés.

### ... Communication et mobilisation...

Une démarche de Développement Durable (et donc de RSE) passe par une prise en compte des attentes de parties prenantes. Une telle démarche nécessite donc de s'ouvrir largement et donc d'être communiquée.

Newsletter, rapport de développement durable, actions de sensibilisation, site internet dédié... les outils sont légion. Ils doivent être mis en place de façon raisonnée et efficace, pour soutenir la démarche tout en évitant le



... L'évaluation... L'évaluation est un corollaire indispensable à toute démarche de RSE. Impossible d'espérer une amélioration continue si l'on

n'est pas en mesure d'évaluer ses succès, de recadrer des actions déviantes, de se fixer des objectifs...

La mise en place d'indicateurs et de baromètre est une étape importante qui permettra d'asseoir la légitimité de la démarche.

### ... Le reporting extra-financier.

De nombreuses initiatives en termes de reporting permettent aujourd'hui d'y voir plus clair et de jaloner la démarche d'amélioration continue.

La Global reporting Initiative (GRI) est certainement la plus aboutie. Assez lourde à mettre en place de façon exhaustive, elle est certainement un très bon outil méthodologique, qu'il peut être utile de s'approprier et d'implémenter progressivement, à son échelle.

## L'équipe de consultants et d'experts associés



**Gilles DOUCE**, Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées, intervient depuis 25 ans dans le conseil et la stratégie en matière d'environnement. Sa compétence est assise sur son expérience tant professionnelle, que personnelle (commissaire-enquêteur...) et sur sa connaissance de la réglementation. Il dirige le cabinet MEDIATERRE Conseil dont il est le fondateur.



**Hervé BARDINAL** intervient depuis près de 20 ans sur les études réglementaires de grands projets d'aménagement et le conseil en environnement. Ses compétences dans le domaine écologique lui permettent également de piloter des diagnostics territoriaux et des expertises liés aux espaces naturels (inventaires, schémas départementaux, ...).



**Sandra COSTE** intervient depuis une quinzaine d'années dans le domaine de l'environnement et assiste les maîtres d'ouvrages dans leurs projets (expertise et réglementation). Biologiste de formation, elle intervient dans la protection et la gestion des milieux naturels (inventaires, conseil, expertises). Elle réalise également des diagnostics et apporte des conseils en matière de développement durable.



**Laurent SGARD** a développé des compétences sur les problématiques environnementales pour de nombreux acteurs publics ou privés. Il apporte notamment ses connaissances dans l'analyse du milieu naturel et des enjeux liés au domaine de l'eau.



**Aurélien AMAR** assiste les aménageurs, les constructeurs d'infrastructures et les communes dans la réalisation de dossiers réglementaires (études d'impacts, dossiers d'enquête publique...) et les entreprises dans des missions de conseil et d'études en matière d'environnement.



**Henri TIMSIT**, hydraulicien. Fondateur du cabinet IGETEC

Nous intervenons fréquemment avec les consultants de SECAFI, premier cabinet français au service des IRP.

Par ailleurs, en fonction des dossiers qui nous sont confiés, nous intervenons assez régulièrement avec des cabinets spécialisés que nous associons en sous-traitance sur les dossiers qui le nécessitent : KALIES (Fabrice MAURY), TECHNISIM (R. GO-PAUL), IGETEC (A. TRAMINI), CIA (PY NADEAU), BURGEAP, NATURALIA (O. PEYRE), ECOSPHERE (H. GOMILA)...

**Contact :** Gilles DOUCE Tél. 06 07 71 73 10  
mediaterre.conseil@sfr.fr

**L'association de SECAFI et de MEDIATERRE au service des IRP...**

Outre le fait que les compétences de SECAFI permettent de compléter une grande partie des champs compétentiels des missions DD, le positionnement novateur stratégique d'une offre DD SECAFI/MEDIATERRE réside dans le fait de pouvoir élaborer une gamme d'offres associant de façon étroite les IRP et la Direction sur un champ d'intervention où ils ont l'un comme l'autre intérêt à bâtir ensemble les éléments d'une politique partagée de Développement Durable : sensibilisation, explications sur les orientations stratégiques, reporting...

Cette association permet ainsi de se positionner sur des offres innovantes concernant des marchés en plein développement :

- la stratégie DD comme élément de dialogue avec les IRP
- la démarche DD au sein de l'entreprise à travers les salariés
- l'élaboration conjointe du rapport extra-financier de l'entreprise
- la mise en œuvre de PDE au sein des entreprises

etc...

Gilles DOUCE  
Directeur MEDIATERRE Conseil

**Siège Social**  
11 Avenue de Tahure 13009 Marseille  
mediaterre.conseil@sfr.fr



## L'audit ESR : l'Evaluation des Services Rendus par les écosystèmes aux entreprises

L'objectif de cet audit est de permettre aux entreprises de mettre au point des stratégies répondant aux risques et opportunités qui découlent de leur dépendance et de leur impact vis-à-vis des écosystèmes grâce à un outil\* identifiant les liens entre les évolutions des écosystèmes et leurs objectifs économiques.

Les entreprises ont un impact sur les écosystèmes et les services qu'ils rendent mais en sont également fortement dépendantes. La dégradation des écosystèmes peut donc présenter un certain nombre de risques pour la performance des entreprises, mais pas ailleurs peut aussi créer de nouvelles opportunités économiques.

« Le réchauffement planétaire fait aujourd'hui les gros titres, mais demain c'est la dégradation des écosystèmes qui fera la une des journaux » J. LASH, Pdt du World Resources Institute, B. STIGSON, Pdt du World Business Council for Sustainable Development et J.EHRMANN, Directeur du Meridian Institute.

Une méthode d'évaluation des services écosystémiques en 5 étapes :

- Choix du périmètre de réalisation de l'audit ESR,
- Identification des services écosystémiques prioritaires,
- Analyse de l'état et de l'évolution de ces services prioritaires,
- Identification et évaluation des risques et opportunités pour l'entreprise,

- Elaboration et priorisation des stratégies permettant de minimiser les risques et de maximiser les opportunités

Au-delà de cette approche, l'audit ESR permet à l'entreprise :

- d'établir le lien entre les résultats de l'entreprise et la santé des écosystèmes,
- d'encourager les « bonnes pratiques » et participer ainsi à une véritable politique de développement durable
- d'améliorer son image de responsabilité et de transparence.

En réalisant cet audit, nous pouvons vous aider à évaluer les risques et opportunités émergents, tout en vous permettant d'améliorer vos performances environnementales

\* L'ESR ou « Corporate Ecosystem Services Review » est un outil méthodologique élaboré conjointement par le WRI (World Resources Institute), le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) et le Meridian Institute.